CONCOURS INTERNATIONAL ACCORDEON

XVème FESTIVAL «JEUNES TALENTS»

Sous le haut Patronage de la Ville de MONTROND les BAINS
du Conseil Général de la Loire & du Conseil Régional Rhône-Alpes

14 - 15 Mars 2012 - Casino

MONTROND Les BAINS (France)

Directeur Musical : Gérard CHASSAGNEUX

Tél. : 33 (0)4.77.54.51.21

CEMAC - Rue Aristide Briand - 42 210 Montrond les Bains

Site internet : **http://www.rencontres-jeunes-talents.com**

Mail **: jeunes-talents@montrond-les-bains.fr**

Dotation globale du Concours International Accordéon : 5.100 €

Règlement Concours International ACCORDEON 2012
FESTIVAL « JEUNES TALENTS »

1. **Le XVème Concours International Accordéon « Jeunes Talents »** est ouvert aux **Accordéonistes Variétés** (Basses Composées) et **Accordéonistes Classiques** (Basses Chromatiques), de toutes nationalités.

2. **La dotation du Concours International Accordéon est de : 5. 100 €**

3. **Organisation des épreuves :**

ACCORDEON VARIETES	
ESPOIR « Jeunes Talents » (moins de 17 ans) **Dotation 1er Prix : 1er nommé 250 € - 2ème nommé 150 €**	**Programme libre (12 à 14 minutes maximum). Il doit inclure au minimum 2 œuvres de caractères différents.**
GRAND PRIX INTERNATIONAL «Jeunes Talents» (moins de 30 ans) **Dotation 1er Prix : 1er nommé 800 € - 2ème nommé 500 € 3ème nommé 300 € - 4ème nommé 200 €**	**Programme libre (16 à 18 minutes maximum). Il doit inclure au minimum 3 œuvres de caractères différents.**
Dans cette catégorie sera attribué le « Prix du Public » : 500 €	

ACCORDEON CLASSIQUE	
ESPOIR « Jeunes Talents » (moins de 17 ans) **Dotation 1er Prix : 1er nommé 250 € - 2ème nommé 150 €**	**Programme libre (12 à 14 minutes maximum). Il doit inclure au minimum 2 œuvres de caractères différents.**
GRAND PRIX INTERNATIONAL «Jeunes Talents» (moins de 30 ans) **Dotation 1er Prix : 1er nommé 1.000 € - 2ème nommé 500 € 3ème nommé 300 € - 4ème nommé 200 €**	**Programme libre (16 à 18 minutes maximum). Il doit inclure au minimum 3 œuvres de caractères différents.**

4. **La clôture des inscriptions** au **Concours International Accordéon** est fixée au : **14 Janvier 2012**

5. **L'audition et le classement des candidats se feront par catégories et par instruments (variétés accordéon ou classique accordéon)**. Les épreuves se dérouleront en journée et en soirée.

6. Les **candidats nominés par le jury** dans la catégorie **Accordéon Variétés « Grand Prix International Jeunes Talents »**, se produiront lors de la **Soirée de Gala** du Jeudi 15 Mars 2012 à 20h30, dans un programme libre de 15 à 20 minutes, pour remporter le **« Prix du Public » de 500 €**.

7. Les vainqueurs du Concours International 2011 (Variétés Accordéon et Classique Accordéon) ne peuvent se représenter lors de l'édition 2012.

8. **Pour les candidats résidant à l'étranger qui le souhaitent, l'organisateur propose un <u>hébergement gratuit</u>. A demander impérativement lors de l'inscription. L'hébergement gratuit est réservé uniquement au candidat.**

9. **Les épreuves sont publiques et l'entrée est libre**.

10. **Le jury sera composé** de concertistes, professeurs de conservatoire, membres de jury des concours nationaux et internationaux et d'un musicologue.

11. **Le droit d'inscription est de 65 €**, **et devra impérativement être joint au bulletin d'inscription**, afin de valider la participation du candidat au Concours International d'Accordéon « Jeunes Talents » 2012. En aucun cas le droit d'inscription ne pourra être remboursé.

12. **Le dossier d'inscription devra obligatoirement comporter :**
    - la fiche d'inscription dûment complétée.
    - Le règlement du droit d'inscription (**65 € à l'ordre de C.E.M.A.C.**)
    - Une **photocopie** de la **carte d'identité ou du passeport**.

13. Le candidat recevra par mail une **confirmation de l'enregistrement de son dossier** d'inscription. Une **convocation officielle**, précisant le jour et l'heure de la prestation, sera adressée par courrier au candidat, un mois avant les épreuves. L'ordre de passage des candidats est déterminé par un tirage au sort.

14. Le candidat s'engage à **respecter le règlement et l'organisation** des épreuves.

15. **Les décisions du jury sont sans appel**. Il se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix ou récompenses cités. A son initiative il pourra modifier la dotation ou ajouter des prix spéciaux.

16. L'interprétation par cœur n'est pas obligatoire mais départagera une performance équivalente.

17. **Le candidat devra envoyer au secrétariat du Concours International d'Accordéon, deux exemplaires des partitions de son programme**.

18. **Droit à l'image** : les candidats (ou les parents pour les candidats mineurs) autorisent la diffusion par les organisateurs de reportages vidéos ou photos, articles de presse, publications sur le site internet, l'enregistrement et la diffusion de tout ou partie de la prestation des candidats au Concours International Accordéon.

19. **La lecture du Palmarès et la remise des récompenses du Concours International d'Accordéon se fera le Jeudi 15 Mars,** à l'issue de la **Soirée de Gala Accordéon Variétés.**

CONSEIL GENERAL LOIRE EN RHÔNE-ALPES

MONTROND LES BAINS

JOACASINO MONTROND

Région RhôneAlpes

CONCOURS INTERNATIONAL ACCORDEON
XVème FESTIVAL «JEUNES TALENTS»

Sous le haut Patronage de la Ville de MONTROND les BAINS
et du Conseil Général de la Loire & du Conseil Régional Rhône-Alpes

14 - 15 Mars 2012

Casino - MONTROND Les BAINS

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avant le 14 Janvier 2012 : **« C.E.M.A.C. » - Rue Aristide Briand**
42 210 Montrond les Bains (France)

NOM (majuscules) **:** _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : _____ **Nationalité** : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ **Ville :** _____ **Pays :** _____

Téléphone : _____ **Portable :** _____

E-Mail (pour confirmation enregistrement du dossier) **:** _____

INSTRUMENT & NIVEAU (cocher les **deux** cases nécessaires) **:**

Variétés Accordéon	☐	**ou**	**Classique Accordéon**	☐
ESPOIR « Jeunes Talents »	☐	**ou**	**Grand Prix « Jeunes Talents »**	☐

Institution et Professeur : _____

Après avoir pris connaissance et accepté le règlement,
signature du candidat (ou des parents pour les mineurs) :

PROGRAMME interprété :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

Pour être validé, le bulletin d'inscription devra être accompagné :

- **Du droit d'inscription : 65 €** (par chèque à l'ordre de C.E.M.A.C, ou virement bancaire).
- **D'une photocopie de la carte d'identité** (ou passeport).

Demande d'hébergement gratuit (uniquement pour les candidats étrangers) **OUI - NON**